

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire de la commune de Digne-les-Bains, certifie que la délibération n°32 du 11 octobre 2023 relative au règlement local de publicité arrêt du projet et bilan de concertation, a été affichée au siège de la Mairie de Digne-les-Bains sis Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle - BP 214 - 04003 DIGNE-LES-BAINS, à compter du 19/10/2023 et jusqu’au 19/11/2023.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
Digne-les-Bains, le 21 novembre 2023

Le Maire de Digne-les-Bains,

Pour Madame le maire
L’adjointe déléguée à l’urbanisme et habitat

Nadine VOLLAIRE

